

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers :	35
En exercice :	35
Présents	26
Votants par procuration	4
Absents	9
Total des votes	30

7. Finances locales
7.10 Divers

L'an deux mille vingt-trois, le quinze novembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du neuf novembre deux mille vingt-trois, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alexis DARMOIS.

Étaient présents : M. ANFRAY M. AUBE, M. BEAUDOUIN, M. BERNARD, M. BIERRY, M. BOISSY, M. BURET, Mme CABOT B, M. CANTELOUP, M. CHEVREAU, M. DARMOIS, M. DEPLANQUES, M. DUCLOS, Mme DUTILLOY, Mme DUVAL, Mme GAUTIER, Mme JEAMMET, M. LEFRANCOIS, Mme MALBRANCHE, M. MAUVIEUX, Mme MONLON, Mme MOUCHEL, Mme QUESNEY, Mme ROSA, Mme RUBETTI, M. TIMON.

Secrétaire de séance : Mme MALBRANCHE

Absent(s) excusé(s) : M. GUENNI, Mme KOUZIAEFF, Mme LOPES DUARTE, M. MARE, Mme LOUVEL, M. MESNIER, Mme RETUREAU, Mme VANNIER, M. VOLLAIS.

Procurations : M. GUENNI à M. CANTELOUP, Mme KOUZIAEFF à M. MAUVIEUX, Mme LOPES DUARTE à Mme MALBRANCHE, M. MESNIER à M. DARMOIS

del_0085_2023_ Présentation du bilan d'activité de la Commission consultative des services publics locaux – année 2023

Elu rapporteur : A. Darmois

Le président de la commission consultative des services publics locaux doit présenter, avant le 1^{er} juillet de chaque année, à son assemblée délibérante un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.

La commission s'est réunie au cours de l'année 2023:

1. Le 1^{er} février pour adopter son règlement intérieur et émettre un avis sur le projet de délégation de service public pour la production, le transport et la distribution de chaleur sur la ville de Pont-Audemer,
2. Le 08 octobre pour prendre acte des rapports des délégataires pour l'année 2022. A cette occasion, la CCSPL a eu connaissance du rapport sur le contrat de délégation de service public du marché d'approvisionnement et du contrat de délégation de service public pour l'exploitation du cinéma.

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1413-1,

VU la délibération n°99-2022 de création de la commission consultative des services publics locaux,

VU la délibération n°DEL_0024_2023 de modification de la composition de la commission consultative des services publics locaux,

Considérant que conformément à l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président de la commission consultative des services publics locaux doit présenter, avant le 1^{er} juillet de chaque année, à son assemblée délibérante un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente,

Sachant qu'au cours de l'année 2023, la commission s'est réunie :

1. Le 1^{er} février pour adopter son règlement intérieur et émettre un avis sur le projet de délégation de service public pour la production, le transport et la distribution de chaleur sur la ville de Pont-Audemer,
2. Le 08 octobre pour prendre acte des rapports des délégataires pour l'année 2022. A cette occasion, la CCSPL a eu connaissance du rapport sur le contrat de délégation de service public du marché d'approvisionnement et du contrat de délégation de service public pour l'exploitation du cinéma.

Les procès-verbaux des deux réunions sont joints au présent projet de délibération.

*Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Décide,*

- **DE PRENDRE ACTE** de la présentation du bilan des travaux réalisés par la commission consultative des services publics locaux.

Le Secrétaire de Séance



Anne-Laure MALBRANCHE

Fait à PONT-AUDEMER, le 15 novembre 2023

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

qui atteste que la présente délibération a été adressée à la Préfecture d'Evreux



Alexis DARMOIS



PROCES VERBAL
de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

- Adoption du règlement intérieur
- **GESTION EN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU RESEAU DE CHALEUR**

Objet

La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) légalement convoquée le lundi 23 janvier 2023 par son Président de Droit Alexis Darmois Maire de Pont-Audemer, a tenu sa réunion le Mercredi 01 février à 11h30 concernant la gestion en délégation de service public du réseau de chaleur à Pont-Audemer.

Présents

- M. DARMOIS, Maire Président de Droit de la CCSPL

<input type="checkbox"/> Mme DUVAL, titulaire	<input type="checkbox"/> Mme GAUTIER., suppléante
■ M. VOSNIER titulaire	<input type="checkbox"/> M. TIMON, suppléant
■ M ^{me} DUTILLOY, titulaire	<input type="checkbox"/> M. BURET, suppléant
<input type="checkbox"/> M. LEFRANCOIS, titulaire	<input type="checkbox"/> M. CANTELOUP, suppléant
■ M. AÛBE, titulaire	■ M ^{me} LOUVEL, suppléante

- Association UFC que Choisir

Assistaient également

- M. Richard DUCLOS, Conseiller municipal délégué aux travaux
- M. Gérard PLATEL, Vice-président de la CCPAVR en charge du patrimoine
- Société SAGE, AMO
- Mme DANGER, directrice des finances
- Mme LIDEC, directrice de l'aménagement
- M. JACQUETTE, service juridique

Absents excusés

DÉROULEMENT DE LA COMMISSION

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20231115-del_0085_2023-DE
Date de télétransmission : 22/11/2023
Date de réception préfecture : 22/11/2023

L'article 1413-1 du CCGT prévoit la création d'une commission consultative des services publics locaux dans les communes d'au moins 10 000 habitants.

La commission a pour objet de faciliter « la participation des habitants et des usagers à la vie des services publics ».

I - Avant de se prononcer sur la gestion en DSP du réseau de chaleur, la CCSPL doit procéder à l'adoption de son règlement intérieur, ci-joint annexé.

DÉCISION DE LA COMMISSION

Les membres de la commission décident d'émettre un avis favorable à l'unanimité sur l'adoption du règlement intérieur de la commission

II - La CCSPL est amenée à se prononcer sur la gestion en DSP du réseau de chaleur

Conformément à la délibération n°99-2022 relative à la création de la CCSPL, les missions de ladite commission porte sur tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante se prononce sur le principe même de la délégation.

La délégation de service public se caractérise essentiellement par le fait que :

- la rémunération du cocontractant de l'administration est substantiellement assurée par les résultats de l'exploitation (selon la jurisprudence, au moins 30 % de sa rémunération doit provenir des recettes perçues sur les usagers), alors qu'un marché public donne lieu au versement d'un prix par la collectivité au titulaire ;
- le cocontractant conserve le risque d'exploitation, alors que dans un marché public, il est à la charge de la collectivité ;
- une marge de manœuvre et de responsabilité plus importante est laissée au gestionnaire du service ;
- les sommes sont perçues sur l'utilisateur en application de la comptabilité privée, tandis que dans un marché public, les sommes doivent être perçues dans le cadre réglementé d'une régie de recettes à laquelle sont applicables les règles de comptabilité publique.

La délégation de service public permet donc une plus grande souplesse dans la gestion du service et une plus grande autonomie et responsabilisation du délégataire sous le contrôle de la Ville.

-Le délégataire est conduit à réaliser des opérations d'investissement et d'entretien.

Cette DSP menée en étroite collaboration et sous le contrôle de la Ville devrait permettre de pérenniser et développer le bon fonctionnement de ce service public. Elle permettra la production d'une énergie plus verte et des prix plus stables.

Le projet devrait conduire à une extension du réseau et à une augmentation du nombre d'abonnés.

Cette procédure sera lancée au cours de l'année 2023 pour une signature du contrat en décembre de la même année.

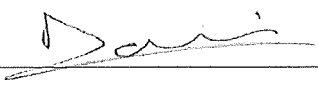
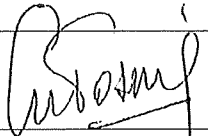


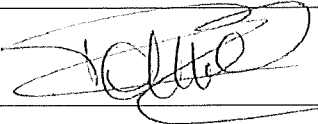
Il est donc proposé d'émettre un avis sur le principe même d'une exploitation d'une chaufferie biomasse dans le cadre d'une délégation de service public,

DÉCISION DE LA COMMISSION

Les membres de la commission, ayant eu connaissance du rapport sur le mode de gestion et des modalités envisagées pour la gestion en DSP décident d'émettre un avis favorable à l'unanimité sur la gestion déléguée par le biais d'une délégation de service public pour l'exploitation d'une chaufferie biomasse

Commission Consultative des Services Publics Locaux du : 01 FEVRIER 2022

OBJET : GESTION EN DSP DU RESEAU DE CHALEUR

M. DARMOIS, M. Président	
Mme DUVAL, titulaire	
M. VOSNIER, titulaire	
M ^{me} DUTILLOY., titulaire	
N. LEFRANCOIS titulaire	
M. AUBE, titulaire	
M ^{me} GAUTIER suppléante	
M. TIMON, suppléant	
M. BURET, suppléant	
M. CANTELOUP, suppléant	
M ^{me} LOUVEL suppléante	
Association UFC QUE CHOISIR	



PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - AVIS SUR UNE PROJET DE MODIFICATION CONTRACTUELLE -

A - Identification de la collectivité

Ville de Pont Audemer

BP 429

27 504 Pont-Audemer cedex

Représentée par son Maire,

Monsieur Alexis DARMOIS

B - Objet de la consultation

Titre : Délégation de service public relatif à l'exploitation du cinéma municipal de Pont-Audemer

L'objet de cette consultation est de confier à un délégataire l'exploitation du cinéma municipal de Pont-Audemer

C - Objet de la réunion

La présente commission de délégation de service public a pour objet de valider les termes du projet de modification contractuelle avant délibération du conseil municipal.

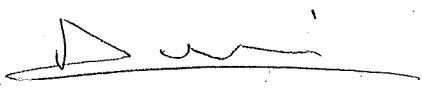
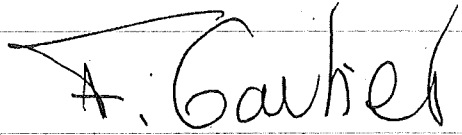


D - Composition de la commission

Les membres de la commission ont été convoqués le vendredi 22 septembre 2023.

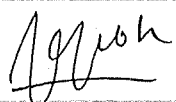



Date de réunion : 09 octobre 2023

Composition de la commission :

D1 - Membres à voix délibérative (Président + 5 Titulaires ou suppléants):

Nom, prénoms	Qualité	Signature
Monsieur Alexis DARMOIS	Président de la séance	
Madame Brigitte CABOT	Titulaire	
Madame Brigitte DUTILLOY	Titulaire	Excusée
Madame Florence GAUTHIER	Titulaire	
Monsieur Christian BOISSY	Titulaire	
Madame Florence MOUCHEL	Titulaire	
Monsieur Patrick AUBE	Suppléant	
Monsieur Thierry BERNARD	Suppléant	
Monsieur Richard DUCLOS	Suppléant	
Madame Sandra LOPES DUARTE	Suppléante	

D2 - Membres à voix consultative (Comptable de la collectivité, représentant DIRECCTE et services) :

Nom, prénoms	Qualité	Signature
Monsieur le comptable public		
Monsieur le représentant de la DIRECCTE		
Monsieur Jérémy ROSEAU, Directeur Général des Services		
Madame Manuella DANGER, Directrice des Finances et de la Commande Publique		
Monsieur FLEURY, Directeur du pôle culture et Directeur du théâtre l'Eclat		
Madame BOITELLE Géraldine, Cellule commande publique		

E - Fonctionnement de la commission

■ Le quorum est atteint : NON OUI

La commission

peut valablement délibérer.

ne peut pas valablement délibérer.

■ Secrétariat de la commission : Géraldine BOITELLE, Cellule commande publique

F – Avis des membres de la commission

■ Décision de la commission :

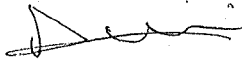
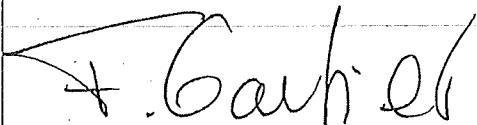


*les membres de la cdsp actent
la modification contractuelle
proposée usant a allonger la
dhnée d'exécution d'un an.*

■ Résultat des votes :

- Pour : 4
- Contre : _____

G - Signature des membres de la commission

(Indiquer dans le tableau ci-dessous les nom et prénom de chacun des membres présents de la commission. Le procès-verbal doit être signé par tous les membres ayant siégé en séance.)

Nom, prénoms	Qualité	Signature
Monsieur Alexis DARMOIS	Président de la séance	
Madame Brigitte CABOT	Titulaire	
Madame Brigitte DUTILLOY	Titulaire	
Madame Florence GAUTHIER	Titulaire	
Monsieur Christian BOISSY	Titulaire	
Madame Florence MOUCHEL	Titulaire	
Monsieur Patrick AUBE	Suppléant	
Monsieur Thierry BERNARD	Suppléant	
Monsieur Richard DUCLOS	Suppléant	
Madame Sandra LOPES DUARTE	Suppléante	

H - Observations des membres de la commission